

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE2122

présenté par

M. Moreau, rapporteur

à l'amendement n° CE|2067 de M. Dive

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« familiaux »

les mots :

« de compagnie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'animal familial n'est pas juridique. En revanche, celle d'animal de compagnie est précisée à l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime.